



AUX MUNICIPALITES DE ET A
1860 AIGLE
1880 BEX
1867 OLLON
1853 YVORNE

Ollon, le 21 mars 2019

Messieurs les Syndics,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Dans sa séance du 13 mars 2019, le Conseil intercommunal a :

- 1.- vu le préavis no 2019/01 du Comité de direction relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2018
- 2.- entendu le rapport de la Commission de gestion
- 3.- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décidé

d'ADOPTER les comptes 2018 de l'Association intercommunale du Stand de Tir des Grandes Îles d'Amont à St-Triphon arrêtés au 31 décembre 2018 et de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion.

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à Mme la Préfète dans un délai de 10 jours.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions de croire, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE .

Marc Mundler

Christiane Jourdain